

**FORMATIONS ARS UNIFAF ANFH CNFPT AUVERGNE RHONE ALPES**  
**PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION**  
**POUR LES PERSONNELS D'ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX»**

**CONTEXTE**

Les bilans des évaluations externes des établissements et services médico-sociaux, ainsi que du déploiement de plans nationaux font apparaître des besoins de formation non ou insuffisamment couverts pour les personnels des établissements et services médico-sociaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
L'Agence Régionale de santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes a souhaité mettre en œuvre un programme régional de formation pour les professionnels des ESMS, en partenariat avec Unifaf Auvergne Rhône-Alpes, l'ANFH Auvergne Rhône-Alpes, le CNFPT et Uniformation et assure le financement du coût pédagogique. Les autres frais peuvent être pris en charge sur le plan de formation de l'établissement.

**FORMATIONS 2018 2021**

Ce programme de formation comprend **6 thèmes de formation** :

A partir de 2018

- Soutenir la démarche d'accompagnement aux soins palliatifs en équipe (améliorer les soins en offrant des soins adaptés à chaque patient, présenter les modes de prise en charge....)
- les maladies neurodégénératives MND (connaître, repérer et identifier les différentes maladies, comprendre les comportements des personnes atteintes de maladies neurodégénératives....)

A partir de 2019

- Dépister, évaluer et prendre en charge la douleur (dépistage notamment auprès des personnes « dyscommuniquantes ») – 3<sup>ème</sup> trimestre -
- la dénutrition (prévenir la dégradation de l'état de santé des populations âgées et en situation de handicap, entraînant soit une aggravation de la dépendance, soit une augmentation de la morbi-mortalité) - 3<sup>ème</sup> trimestre -

A partir de 2020

- la prévention des chutes (sensibiliser les personnels à l'environnement et à l'état de santé des personnes âgées : activité physique dénutrition, iatrogénie médicamenteuse, usage d'appareils de déambulation adaptés, détection des troubles visuels et auditifs)
- le repérage de la dépression et la prévention du suicide de la personne âgée

Les **inscriptions** se font directement auprès de l'organisme de formation retenu (cf. fiches descriptives).